

**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**

(Attention, ceci n'est pas une convention)

**Année scolaire : 2025 – 2026**

**ESPACE ENTREPRISE :**

**NOM ou RAISON SOCIALE** de l'entreprise : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

CP, Ville : .....

**CACHET :**

**SIGNATURE :**

Téléphone : .....

Mail : .....

Domaine d'activité : .....

Nom et Prénom du **REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE** : .....

Fonction : .....

Nom et Prénom du **TUTEUR DE STAGE** : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**PERIODE DE STAGE :** DU : ..... Au : .....

Horaire sur une base de 35h.\*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

*\*Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.*

**Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs.** La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

*Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.*

**ACCEPTATION DE**  
**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**  
(Attention, ceci n'est pas une convention)

ACTIVITES pouvant être réalisé :	OUI	NON
Contrôle et réception de l'existant, définition du produit, définition de la méthode de mise en œuvre, planification de la réalisation de l'ouvrage.		
Organisation et préparation de la fabrication, usinage, mise en forme, placage des éléments, montage, installation des quincailleries, des accessoires..., finition et traitement, logistique.		
Pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs : Organisation, mise en œuvre et suivi du chantier.		
Contrôler les usinages réalisés, effectuer les actions correctives		
Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits Évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements		
Renseigner des documents de suivi		
Vérifier la conformité d'une réalisation finie		
Participer aux réunions de chantier		
Maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes		
Assembler et solidariser les liaisons		
Équiper en quincailleries et accessoires		
Poncer et égrainer les surfaces Appliquer un produit de traitement et/ou de finition Nettoyer et lustrer les surfaces finies		
Consigner le temps passé et les problèmes rencontrés		

**ESPACE ELEVE :**

NOM : .....

Prénom : .....

Classe :

**Terminale BAC PRO**  
**TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR**

**ESPACE PROFESSEUR :**

ACCEPTATION DU PROFESSEUR : OUI NON

NOM : .....

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles  
Xavier POUILLAUME : xavier.pouillaume@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles  
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr